

7 novembre 2016; 14:21

Original : espagnol

FONDS SPÉCIAL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES¹

En 2013, la Commission a adopté la Rec. 13-19 qui établit un fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) afin de soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT.

Le financement est destiné à l'assistance des scientifiques aux ateliers de formation ad hoc de leur choix (14 jours maximum) sur des questions liées à l'ICCAT, dans des institutions scientifiques et/ou centres de recherche d'autres CPC de l'ICCAT, sur la base d'une stratégie de formation qui doit être présentée au Secrétariat de l'ICCAT et au SCRS.

Ce fonds a reçu une allocation initiale de 80.000,00 € provenant du fonds de roulement et la Rec. 13-19 stipule que « La Commission établira une procédure pour les apports de fonds au SCBF à l'avenir. »

En 2016, aucun scientifique n'a demandé à assister à un atelier de formation ; par conséquent, aucune dépense n'a été réalisée. La situation actuelle du fonds est la suivante :

Fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF)	
Solde à l'ouverture de 2016	65.898,33 €
DÉPENSES	0,00 €
Solde au 7 novembre 2016	65.898,33 €

¹ Données rapportées au 7 novembre 2016.